

**Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration /  
Direction des Ressources Humaines**

**Ressources Humaines**

**REF : DRH2012004**

**Signataire : BC/SL**

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : centre municipal de santé : autorisation de recrutement d'un médecin spécialisé en Oto-rhino-laryngologie pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n° 84.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 3, alinéa 4,

Vu le décret n° 88.145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, notamment ses articles 2 à 4,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 novembre 1977 créant des emplois de médecins,

Vu la déclaration de vacance de poste au CIGPC-2011-12-2093 effectuée auprès du Centre Interdépartemental de Gestion pour la Petite Couronne de la Région Ile de France exécutoire le 15 décembre 2011,

Considérant la nature des fonctions spécifiques d'un médecin spécialisé en oto-rhino-laryngologie au Centre Municipal de Santé et la nécessité de recruter un professionnel disposant d'une expérience confirmée dans ce domaine,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** : le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, un médecin spécialisé en oto-rhino-laryngologie à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 pour une durée de 3 ans.

**AUTORISE** : le Maire à signer le contrat de recrutement

**DIT** : que la rémunération sera calculée sur la base de 77.54 € (brut, vacation de 2 heures)

**DIT** : que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours :

**64131.511 (602.64131.511)**

Pour le Maire

L'adjoint délégué



Reçu en Préfecture le : 24/02/2012

Publié le : 23/02/2012

Certifié exécutoire le : 24/02/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué

